

CANTONALES. C'est à Roquefort que le résultat est le plus incertain, entre Philippe Latry (PS) et Guy Bergès (non inscrit)

Duel sur le terrain

Jean-Louis Hugon

Pour le second tour des cantonales dimanche, c'est à Roquefort que le résultat est le plus incertain. Dimanche dernier, le candidat socialiste Philippe Latry est en effet arrivé second (avec 40,05 % des voix) derrière le sans étiquette Guy Bergès (41,01 %), les suivants étant le communiste Philippe Técher (10,19) et l'UMP Vendelin Hrebly (8,75). Un résultat qui tient surtout à la personnalité des deux candidats arrivés en tête.

Le premier est conseiller municipal de Saint-Justin depuis 7 ans (il prendra l'écharpe ce soir, puisque sa liste a été élue dimanche dernier). Le second, né à Sarbazan, a dirigé pendant longtemps une entreprise d'aviculture (Francpintades, puis la Landaise d'aviculture), qui a employé jusqu'à 50 personnes. Autant dire que seuls les gens qui ne sont pas du canton ont pu être surpris que le non inscrit ait fait plus de voix que le candidat UMP.

Ce canton sera-t-il le second de ce scrutin, avec celui de Parentis-en-Born où les jeux semblent faits, à échapper à la gauche ? Sur cette question, Guy Bergès nous demande de faire une précision. Alors que même Marie Apathie, secrétaire départementale de l'UMP, se réjouissait en début de semaine que la droite puisse récupérer ce canton, l'homme de Sarbazan affirme haut et fort que sa candidature est apolitique. « Je ne connais pas cette Mme Apathie, dit-il, et je n'ai accepté de soutenir d'aucun parti. D'ailleurs, pour le second tour, M. Hrebly m'a proposé de venir animer à mes côtés la réunion publique que je tiens ce soir (1). J'ai refusé. Je suis sans étiquette. »

Pas de mandat local. Voilà qui est dit, donc, mais qui ne renseigne pas sur le bonhomme. Chef d'entreprise à la retraite, président (encore pour quelques mois) de l'interprofession régionale de la volaille Arvol, il est aussi administrateur de la Fédération des chasseurs landais. Un homme qui connaît bien le terrain et le milieu rural, mais qui, mis à part une place au conseil municipal de Sarbazan il y a plus de trente ans, n'a pas de mandat local.

C'est le principal reproche



À gauche, Philippe Latry, (PS, 47 ans), face à Guy Bergès (sans étiquette, 57 ans)
PHOTO PASCAL BATS

Les quatre autres cantons encore en lice

Parentis-en-Born. Sortant : Paul Grimberg (PS), qui se représente. Premier tour : Alain Dudon (UMP) 49,10 %, Paul Grimberg 27,54 %, Patrick Fonio (Verts) 9,92 %, Stéphane Pastré (DVD) 8,42 %, Hervé Bouillet (PCF) 5,02 %.

Au second tour, Alain Dudon face à Paul Grimberg. Une des plus grosses défaites du PS de ce scrutin, où le maire de Biscarosse devrait récupérer ce canton historiquement classé à droite.

Pouillon. Sortant : Yves Lahoun (PCF), qui se représente. Premier tour : Yves Lahoun 41,44 %, Patrick Vilhem (Modem) 27,26 %, Michel Lesclauze (PS) 23,18 %, Bernadette Campagne-Ibarcq (Verts) 8,12 %. Second tour, duel Yves Lahoun - Patrick Vilhem. Pas de souti pour le PCF qui doit conserver ce canton qu'il détient depuis de longues années.

Saint-Martin-de-Seignanx. Sortante : Pierrette Fontenas (PCF), ne se représente pas. Premier tour Lionel Causse (PS) 31,98 %, Nathalie Billot-Navarre (PCF) 28,38 %, Francis Géraudie (PR) 23,27 %, Christine Dardy (PRG) 11,34 %, Louis-Pierre Clément (FN) 5,03 %. Second tour, duel Lionel Causse - Francis Géraudie. La discipline républicaine ayant joué à gauche, c'est le candidat le mieux placé, le socialiste Lionel Causse, qui doit apporter à son parti un canton où le PCF siègeait depuis 1962.

Soustons. Sortant : Jean-Yves Montus (PS), qui ne se représente pas. Premier tour : Hervé Bouyrie (PS) 46,66 %, Charles Mauvoisin (UMP) 37,42 %, René Dulcire (Verts) 9,92 %, Nicole Espil (PCF) 6,00 %. Second tour, duel Hervé Bouyrie - Charles Mauvoisin. Le PS devrait facilement conserver ce siège grâce au maire de Messanges Hervé Bouyrie.

que lui fait son concurrent Philippe Latry, lui aussi homme de la terre puisque directeur du service tourisme de la Chambre d'agriculture et des Gîtes de France des Landes. Les ténors du PS ont d'ailleurs ironisé en parlant de lui comme d'un candidat hors sol. Mais ils ont pris sa candidature suffisamment au sérieux pour envoyer, lors d'un meeting électoral mercredi soir, tout le ban et l'arrière-ban du parti majoritaire, avec au premier rang Henri Emmanuelli et Alain Vidalies.

Philippe Latry estime que son

mandat d'élu de Saint-Justin lui permet de siéger à la communauté de communes, ce qui selon lui rend plus efficace le rôle du conseiller général. Guy Bergès fait valoir que sa retraite lui permettra de consacrer « plus de temps que son adversaire à se mettre au boulot pour ce canton, qui en a bien besoin », après trois mandats successifs du conseiller Jean-Marc Boine (PS). « Quant à l'avenir, dit-il, il y a une seule direction à prendre. Ni à droite, ni à gauche, mais en avant. »

(1) à 19 heures à la salle polyvalente de Roquefort

Suspicion de légionellose à Dax

Gascogne Laminates. Mercredi, le comité d'hygiène et de sécurité de l'usine Gascogne Laminates, ancienne SOPAL à Dax, s'est réuni pour évoquer l'hypothèse d'un cas de légionellose dans l'entreprise. Fin février, un ouvrier d'une trentaine d'années a contracté une infection pulmonaire. Au cours de son hospitalisation à Dax, les analyses de sang et les radios des poumons ont révélé « la probabilité de la présence d'une légionelle » selon le di-

recteur de l'usine, bactérie qui se développe notamment dans les ballons d'eau chaude, les climatisations ou les dispositifs de refroidissement et provoque une maladie respiratoire via l'inhalation de microgouttelettes contaminées. Le salarié a depuis guéri et repris son poste. Par précaution, la machine à laquelle il était affecté a été stoppée et la zone où il travaillait javellisée. Les 250 personnes employées sur le site ont été informées selon la direction : « Nous ne savons pas encore si la bactérie se trouvait dans l'usine ou dans l'environnement extérieur du salarié ». Des analyses sont en cours.

TRIBUNAL. Deux hommes ont été condamnés à six mois de prison ferme pour un cambriolage avorté

Justice express

■ D'aucuns se plaignent parfois de la lenteur de la justice. Mais hier, c'est plutôt la célérité dont a fait preuve cette institution qui en a surpris plus d'un.

Au premier chef, les principaux intéressés : deux hommes accusés d'avoir cambriolé un appartement, mardi soir, dans le centre de Mont-de-Marsan. Interpellés en flagrant délit, ces deux personnes aux volumineux casiers judiciaires et aux existences chargées de galères étaient présentées au parquet, hier, en début d'après-midi. Une entrevue à l'issue de laquelle les deux mis en cause sont descendus directement dans la salle d'audience pour être jugés en comparution immédiate, sans passer par le bureau du juge des libertés et de la détention.

La défense s'insurge. Cette décision, motivée par le fait que l'un des deux individus était convoqué, le même jour, devant le tribunal correctionnel pour deux autres affaires de dégradations, n'a pas vraiment plu à la défense. « C'est la première fois que je rencontre un client à 15 h 15 et, qu'une heure plus tard, il risque une peine de prison. J'ai à peine eu le temps de m'entretenir avec lui et d'étudier le dossier », s'est insurgée l'une des avocates, M^{me} Cathy Labat, au moment de plaider la relaxe de son client. Une position reprise à la barre par sa coauteur, M^{me} Martine Marty, selon laquelle « aucun élément intentionnel ne [pouvait] être retenu contre [son] client ».

Caf les deux hommes étaient passablement ivres, mardi soir, lorsqu'ils sont entrés dans une rési-

dence de la rue du Plumaçon. Plus de 2 grammes pour l'un et plus de 3 grammes d'alcool dans le sang pour l'autre, ont révélé les tests effectués à leur arrestation. Des taux importants qui ne sont certainement pas étrangers à leur passage à l'acte.

« Je promenais mon chien et j'ai vu des jeunes à un balcon qui braillaient. J'ai cru qu'ils se moquaient de moi, explique l'un des prévenus, un Montois âgé de 37 ans. Alors on est montés. » Une fois face aux jeunes gens, qui font une fête entre amis, les deux importuns se font éconduire. « C'est là qu'il m'a dit qu'il avait un ami qui vivait dans cette résidence et chez qui il devait récupérer des affaires », poursuit le Montois, en désignant son compagnon de box.

Ce dernier, un garçon de 24 ans, très fragile psychologiquement, ne bronche pas. « Alors qu'on partait, j'ai vu l'appartement ouvert et j'ai eu un déclic », explique-t-il. La porte n'était pas verrouillée, le locataire festoyant chez ses voisins. Une fois à l'intérieur, les deux compères s'emparent de tout ce qui leur passe par la main : écran plat, grille-pain mais aussi un reste de camembert. Les bras chargés, ils sont arrêtés en bas de l'escalier où des policiers les attendent, après avoir été alertés par des résidents.

Le tribunal les a condamnés, chacun, à six mois de prison ferme et ordonné leur maintien en détention. Une sanction légèrement en deçà de ce qu'a requis le ministère public : de huit à dix mois de prison.

Elisa Artigue-Cazcarra

80 kg de cannabis saisis

Benesse-Marenne. Deux ressortissants belges, circulant à bord d'une voiture ont été interpellés par les douanes au péage de Benesse-Marennes, mercredi. À bord de leur véhicule, les douaniers ont découvert 80 kilogrammes de résine de cannabis. L'enquête a été confiée à la Juridiction interrégionale spécialisée de Bordeaux.

Faits divers

II DAX

Vols en série. Cet après-midi, deux Dacquois d'une vingtaine d'années seront présentés en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Dax. Placés en garde à vue au commissariat, ils seraient impliqués dans huit vols et une tentative, commis en janvier et février sur Dax : à la supérette

du Gond, dans un cabinet médical, au centre l'Arrayade, aux établissements Lapique...
Feu de scooter. Mercredi vers minuit, les sapeurs-pompiers de Dax sont intervenus avenue du Sablar pour éteindre un feu apparemment intentionnel qui avait embrasé un scooter, appuyé contre le magasin Leader price. L'incendie ne s'est pas propagé au supermarché.

Il n'a plus peur de la biologie.

ACADOMIA
Ce cours au potentiel de chaque enfant

SOUTIEN SCOLAIRE

ACADOMIA Landes - Pays Basque
11, rue Frédéric-Bastiat - 64100 Bayonne - 05 59 03 34 35